

# Les médecins contribuent à la réduction préventive de l'exposition aux champs électromagnétiques dans l'espace privé comme public

Les médecins ont un rôle important à jouer dans la prévention en matière de santé. La réduction préventive des influences potentiellement nocives de l'environnement (les champs électromagnétiques [CEM] en font partie) et de l'exposition à celles-ci participent de cette prévention. Les MfE rendent compte ici d'une action qu'ils mènent auprès des communes et des écoles pour diminuer préventivement l'exposition aux CEM. Les possibilités d'action des médecins dans ce domaine sont mises en évidence et des outils leurs sont proposés.

Groupe de travail «Champs électromagnétiques et santé» des MfE\*

\* Dr Edith Steiner-Rüedi,  
Dr Yvonne Gilli,  
med. pract. Cornelia Semadeni,  
Dr Bernhard Aufderreggen

L'exposition aux champs électromagnétiques (CEM) augmente sans cesse, dans l'espace privé comme dans l'espace public. Le développement de la communication mobile se poursuit. Des localités et villes entières sont équipées de WLAN (accès mobile de l'ordinateur à Internet par signal radio). Dans les écoles, la technologie WLAN permet la connexion à Internet.

Nous, Médecins en faveur de l'Environnement, craignons que l'exposition croissante de la population à des CEM ne fasse courir des risques sanitaires à celle-ci – et notamment aux enfants. Nous estimons que les indices disponibles sur les effets possibles de la radiocommunication, des lignes à haute tension, des transformateurs ainsi que des appareils électriques et électroniques sur la santé humaine, sont suffisants pour justifier une action préventive [1].

En tant que décideurs dans les hôpitaux et dans leur propre cabinet médical, en qualité de médecins scolaires ou de consultants auprès d'instances décisionnaires, mais aussi comme citoyennes et citoyens engagés, les médecins exercent une influence notable sur les décisions liées à la mise en place d'installations émettant des champs électromagnétiques. Dans ce domaine, être actif conformément au principe de précaution, c'est contribuer à réduire au strict minimum l'exposition aux CEM. Il existe sans nul doute dans votre commune des personnes électrosensibles qui souffrent de cette exposition. Et vous êtes directement confrontés aux plaintes de personnes concernées et aux questions de gens préoccupés par les risques liés à cette infrastructure, et devez prendre position à ce sujet.

Vous vous demandez donc si de telles installations sont problématiques pour la santé, en particulier dans les établissements scolaires.

Dans le cadre d'une action menée en Suisse alémanique (un envoi est prévu également en Suisse romande et au Tessin), les MfE ont écrit aux communes et aux directrices et directeurs d'écoles afin de les sensibiliser à leur responsabilité en ce qui concerne l'exposition aux CEM dans l'espace public et le milieu scolaire. A cet effet, nous leur avons remis un mémento intitulé «Electrosmog et santé – le rôle des communes dans la réduction préventive de l'exposition aux champs électromagnétiques», ainsi qu'un dépliant «Santé et électrosmog en milieu scolaire».

Car il existe à l'échelon communal plusieurs possibilités d'agir pour réduire à titre préventif l'exposition au rayonnement non ionisant (RNI), et cela au sein du cadre légal. C'est dans ce sens que nous avons invité les autorités communales et les écoles à prendre les mesures suivantes:

- information de la population sur les risques pour la santé du rayonnement et des champs électromagnétiques, sur la base de l'état des connaissances les plus récentes fournies par la *recherche indépendante* et la *riche expérience issue de la pratique*. Les MfE peuvent fournir des outils d'information appropriés ([www.aefu.ch](http://www.aefu.ch));
- information de la population sur les risques potentiels pour la santé liés à l'utilisation d'appareils émetteurs de RNI, ainsi que sur la possibilité de réduire ces risques au minimum en évitant d'utiliser ces appareils ou en les remplaçant par des appareils à plus faibles

Correspondance:  
Dr Edith Steiner-Rüedi  
Friedbergstrasse 32  
CH-8200 Schaffhouse

- émissions, et en optimisant le choix des modèles et des modes d'utilisation;
- information des enfants et adolescents, y compris à l'école, sur l'utilisation judicieuse et aussi peu nocive que possible du téléphone portable, de l'ordinateur, d'Internet et des appareils électroniques de divertissement. Les mesures de réduction préventive du rayonnement doivent également être abordées;
  - adoption par la commune d'une démarche préventive exemplaire en ce qui concerne les appareils et installations émettant un RNI;
  - mise en réseau de tous les services communaux concernés. Des solutions compatibles avec la protection de santé peuvent être recherchées et trouvées en collaboration avec des spécialistes de la santé et des professionnels indépendants;
  - préférence à des appareils et installations à faibles émissions, et encouragement de technologies à faibles émissions en vue de réduire l'exposition de la population au rayonnement électromagnétique;
  - implication active et responsable dans le débat politique sur la thématique «téléphonie mobile et santé». Les lois et ordonnances de la Confédération dans le domaine de la protection de l'environnement et dans celui de la santé, de même que dans le domaine des télécommunications, doivent être fondées sur un traitement public et participatif de cette problématique, qui ne doit en aucun cas être laissée sous la seule influence de l'industrie.

1 Steiner-Rüedi E, Gilli Y, Semadeni C, Germann B, Aufderreggen B. Mobilfunk und Gesundheit. Bull Méd Suisses. 2007;88(6):225-8.

Dans leur environnement professionnel, que ce soit en cabinet ou à l'hôpital, mais aussi en tant que formateurs d'opinion importants, les méde-

cins peuvent contribuer à la réduction préventive des CEM. Les MfE mettent à leur disposition les informations nécessaires.

Les documents d'information mentionnés plus haut peuvent être téléchargés sur le site [www.aefu.ch](http://www.aefu.ch) ou commandés à l'adresse suivante: Médecins en faveur de l'Environnement, case postale 111, 4013 Bâle.



Dépliant des MfE, groupe de travail «Champs électromagnétiques et santé», en collaboration avec le Dr Ludo Cebulla.